

ble représentant d'Ottawa (M. Chevrier) a mentionnées, soient soustraites à l'application des dispositions de la loi qui obligent le Gouvernement à s'adresser à la commission, lorsqu'il s'agit de la nomination de femmes de ménage, de nettoyeurs de carreaux, de polisseurs de planchers, de journaliers et d'autres manœuvres semblables. La commission devrait consacrer tout le temps voulu au service civil même, ainsi que c'était l'intention du Parlement, en 1908, lorsque feu l'honorable M. Fisher déposa son projet de loi que le Parlement adopta. Ne soutenons pas un système que des pays tels que l'Angleterre et les Etats-Unis n'ont pu mettre en vigueur avec succès.

M. WOODSWORTH: Nous devrions établir une différence très précise entre la commission du service civil et tout ce qui tendrait à la faire disparaître, et une critique de l'organisation de cette commission ou du classement ou de l'administration auxquels préside cette commission. En ce qui concerne la partie du pays que j'habite, je puis dire que toute la population est absolument opposée au retour du favoritisme, sous une forme ou une autre. Il ne s'ensuit pas que nous ayons atteint la perfection dans la réforme du service. Ainsi que je le disais, l'autre soir, ici même, il me semble qu'il devrait y avoir quelque disposition législative qui obligeât le Parlement à exercer une surveillance plus étroite sur la commission du service civil. On ne saurait tolérer, à mon sens, qu'il existe, au Canada, une corporation qui soit absolument soustraite à toute responsabilité, c'est-à-dire vis-à-vis du Gouvernement. Le travail de cette commission devrait être révisé d'une façon quelconque par la Chambre et cette dernière devrait arrêter quelques-uns des principes fondamentaux qui guideraient la commission dans les questions de nomination, d'avancement et ainsi de suite. C'est tout autre chose que revenir à l'ancien système de préférence politique et de faire des nominations une question de favoritisme.

Nouveau venu dans cette Chambre, j'hésite à conseiller un moyen qui permettrait d'accomplir tout cela. Il m'a semblé que nous pourrions avoir un comité parlementaire permanent quelconque qui s'occuperait du service administratif. Ce comité pourrait revoir le travail de la commission du service civil, soumettre des rapports à la Chambre et la saisir des griefs auxquels il n'aurait pas été remédié. Nous pourrions fixer ici même quelques-uns des principes qui guideraient la commission

dans son œuvre future. C'est là ce que je préconise, ou quelque chose dans ce genre.

Il y a une autre proposition qui a été faite par un des députés d'Ottawa au sujet des examens de concours. Il se peut que ceux qui sont chargés de préparer les examens leur donnent un caractère un peu trop académique, mais cela ne veut pas dire qu'il faille supprimer complètement les examens. Il s'agirait tout simplement de donner aux examens un caractère plus pratique.

J'aurais une ou deux autres observations à faire relativement au service civil. Il y a d'abord la question des salaires. Dans ma propre circonscription, il y a un très grand nombre d'employés des postes. Tous mes collègues doivent savoir que ces postiers, du moins la plupart d'entre eux, sont très peu rétribués; on peut en dire autant des employés de l'Etat en général. On a publié, il y a quelque temps, les statistiques indiquant que 7,700 employés civils avaient un chiffre d'appointement inférieur à \$800 et près de 13,500 autres ne recevaient que \$960 par année ou moins. Il me semble que c'est presque une honte pour le gouvernement et le peuple du Canada. Le gouvernement actuel devrait au moins s'efforcer d'être un patron modèle et, pour cela, la première chose à faire est de veiller à ce que ses employés soient au moins suffisamment rétribués pour vivre avec leurs appointements. Tout le monde sait que le chiffre de \$800, \$900 ou \$1,000 est inférieur au minimum fixé par le département du Travail comme étant essentiel à un homme pour faire vivre sa famille et lui donner ce qui est nécessaire à sa vie matérielle. Pourtant ce grand pays qu'est le nôtre donne à ses employés un salaire inférieur à celui qu'exigent les nécessités ordinaires de l'existence. Voilà un abus auquel il faut remédier.

En plus de cela, l'écart est énorme entre la plus basse et la plus haute classe d'employés. Voilà aussi une chose à laquelle on doit remédier. Je sais qu'il y a des gens qui, possédant un certain talent professionnel ou d'organisation, pouvaient, autrefois et pour cette raison même, obtenir des appointements très élevés; mais aujourd'hui que nous demandons à tous nos concitoyens d'être raisonnables dans leurs exigences et alors qu'on tend à uniformiser les taux de rémunérations et à rétribuer les gens plutôt suivant les services qu'ils rendent que d'après les influences qu'ils font valoir, il me semble qu'on pourrait très bien faire une révision com-